



Ordonnance de télécom CRTC 2010-416

Version PDF

Ottawa, le 29 juin 2010

Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
TBayTel	159	le 25 mai 2010

Secrétaire général